

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 13 juillet 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 003-2156/17/BM**

**■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Travaux d'aménagements modes actifs - Accès au collège Lakanal depuis le Pont des six fenêtres à Aubagne**

**MET 17/4054/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Dans la continuité des objectifs de l'agenda de la mobilité métropolitaine et dans le cadre des compétences de la Métropole déléguées aux territoires en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite réaliser des travaux d'aménagements modes actifs (vélos et cycles) sur son Territoire.

Sur la commune d'Aubagne, l'opération visée consiste à traiter de façon qualitative le linéaire entre le pont des six fenêtres et le collège Lakanal tel que retenu dans le cadre du contrat de partenariat Région PACA/Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile repris par la Métropole Aix-

**Signé le 13 Juillet 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017**

Marseille-Provence. Il sera complété par d'autres aménagements permettant une liaison sécurisée entre le centre-ville d'Aubagne (zone 30) et le collège Lakanal par la rue de la République.

La date de réalisation prévisionnelle se situe sur la période 2017-2018.

Libellé du programme : Transports Urbains Exploitation Aménagements divers Pays d'Aubagne

Intitulé : Pistes cyclables et box (mode doux)

N° AP : 174073TP

Date de création de l'AP : Délibération FAG033-1313/16/CM du 15 décembre 2016

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 74 135 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération tel que retenu dans le contrat de partenariat (point I alinéa I.4 développement des modes doux) est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Métropole Aix-Marseille-Provence	49 %	37 067 euros
Région PACA	51 %	37 068 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
  - La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
  - Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
  - La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
  - La délibération du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine au Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
  - La délibération du Conseil de la Métropole n° FAG 033-1313/16/CM du 15/12/2016 créant l'Autorisation de Programme n° 174073TP relative à l'opération Pistes cyclables et box.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

**Signé le 13 Juillet 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017**

- Le contrat de développement Région Provence Alpes Côte d'Azur/Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile 2013-2016 ;
- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Travaux d'aménagements modes actifs – accès au collège Lakanal depuis le pont des six fenêtres – Aubagne.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix Marseille Provence. Opération : 2017400300 - Nature 2131 – Fonction 851 – Sous politique G610.

La recette correspondante est inscrite au Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement – Chapitre 13 – Fonction 851 – Sous politique G610.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS